

Ruhengeri, le 8 décembre 1943

N° 930 / Fin

Objet:

Remboursement caution immigration

Monsieur le Chef de Service,

En réponse à votre lettre I276/FIN III du 25 novembre 1943, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que rien à ma connaissance ne s'oppose au remboursement de la caution d'immigration déposée pour AKBARALLI RAMJOO MAKANI par la Commercial and Curing Coffee Cy à Ruhengeri suivt Q. I26 du 3.3.1943 : frs 30.000.-

Akbaralli Ramjoo Makani est sorti du R.U. à destination de l'Uganda le I/II/1943.

Il n'y a aucune trace de remboursement à la souche de la quittance I26 précitée ni de mention de décharge
du duplicata
Le Comptable Territorial DNBLAIN.P.

Monsieur le Chef du Service des Finances
Usumbura

Ruhengeri



180

SERVICE DES FINANCES.-

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 25 novembre 1943.-

N° 1276/Fin. IV

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

1153/Fin
3-12-43

Annexe

Monsieur le Comptable Territorial,

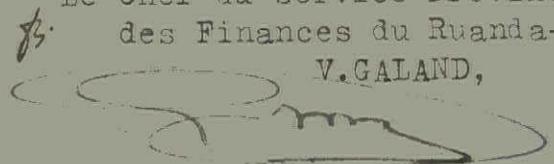
OBJET:

Remboursement
caution immigration.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire savoir si rien ne s'oppose au remboursement du montant de la quittance n° I26 du 3.3.43 de frs. 30.000.- délivrée à la Sté Commercial and Coffee Curing Coy à Ruhengeri pour caution d'immigration pour l'employé Akbaralli Ramjoo Makani et sa femme.

Il y a aussi lieu de me faire connaître si la souche de cette quittance n'indique pas la délivrance d'un duplicata et si les prénommés ont bien quitté le Ruanda-Urundi pour l'Uganda et à quelle date.

Le Chef du Service Provincial
des Finances du Ruanda-Urundi
V. GALAND,



A Monsieur le Comptable Territorial
à
R U H E N G E R I.